

**COMPLÉMENTS DE RÉPONSES
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2
DU GRAME**

RÉSEAUX AUTONOMES

Kuujiuarapik

1.5 (Réf. x) Au dossier R-3708-2009, le Distributeur demandait l'assouplissement des conditions des tarifs pour les besoins des communautés pour l'usage d'une patinoire intérieure sur une plus grande période. De plus, dans ce dossier, tel qu'indiqué au tableau 39, le Distributeur annonçait une augmentation de puissance en phase projet *sans procédés* pour le cas de Kuujiuarapik. Veuillez préciser si le projet de patinoire intérieure a vu le jour à Kuujiuarapik ?

Complément de réponse :

Le Distributeur souhaite reformuler sa réponse.

Le projet d'aréna, alimenté par la centrale de Kuujiuarapik, a vu le jour à Whapmagoostui. Le bâtiment est alimenté par le réseau de distribution. Le client dispose d'une génératrice, notamment pour les fins d'urgence.

1.7 Si non, veuillez indiquer si des raisons techniques ont fait en sorte que le Distributeur n'a pas été en mesure d'offrir une alimentation électrique au projet de patinoire intérieure de Kuujiuarapik ?

Réponse :

Sans objet.

1.10 (Réf. ix et xii) Dans le contexte où l'ajout de puissance sur le réseau de Kuujiuarapik¹ a été reporté en raison d'une baisse de la demande en puissance qui avait été prévue au précédent Plan d'approvisionnement, veuillez indiquer si les besoins de puissance pour ce projet de patinoire intérieure ont été exclus de l'évaluation des besoins présentée au Tableau 2D-2.9?

Réponse :

Les besoins de puissance associés à la patinoire intérieure sont inclus.

Voir également la réponse à la question 1.5.

¹ R-3864-2013, B-009, page 5